

10^{ème} journée de droit successoral

18 janvier

2024

En présentiel et à distance

En bref...

Cette journée donne aux juristes qui s'intéressent au droit successoral une occasion de rafraîchir et d'approfondir leurs connaissances sur des sujets divers touchant soit à la planification successorale soit à la liquidation des successions et aux litiges que celle-ci peut susciter. Il s'agit d'une journée de formation continue de caractère général en droit successoral.

La journée peut être suivie sur place (nombre de places limité) ou par visioconférence.

Direction de la journée

Professeurs **Maryse Pradervand-Kernen**, **Antoine Eigenmann** et **Michel Mooser**

Intervenant-e-s

François Bohnet, Professeur à l'Université de Neuchâtel, avocat, Neuchâtel

Antoine Eigenmann, Professeur titulaire à l'Université de Fribourg, avocat spécialiste FSA en droit des successions, Lausanne

Michel Heinzmann, Professeur à l'Université de Fribourg

Philippe Meier, Professeur à l'Université de Lausanne, avocat, Lausanne/Genève

Michel Mooser, Professeur titulaire à l'Université de Fribourg, notaire, Bulle

Bastien Verrey, Dr en droit, chargé de cours à l'Université de Lausanne

Maryse Pradervand-Kernen, Professeure à l'Université de Fribourg

David Regamey, Avocat spécialiste FSA en droit des successions, Lausanne

Public concerné

Cette journée s'adresse à l'ensemble des juristes intéressés par le droit des successions, en particulier aux notaires, aux avocats, aux juges et aux juristes appelés à donner des conseils en matière successorale. Elle s'inscrit dans le cadre de la formation continue des avocats spécialistes FSA en droit des successions.

Une attestation de participation sera remise sur demande après la journée.

Programme

Jeudi 18 janvier 2024

Dès 09.00	Accueil avec café et croissants
09.30-09.35	Ouverture de la journée A. Eigenmann
09.35-10.10	Le testament parental P. Meier
10.15-10.50	Les conclusions en réduction et leur modification en cours d'instance F. Bohnet
10.55-11.25	Pause-café, croissants
11.30-12.00	La rémunération de l'exécuteur testamentaire M. Pradervand-Kernen
12.05-12.35	L'administration d'office de la succession M. Mooser
12.40-13.30	Repas (buffet)
13.35-14.10	Le droit applicable aux successions internationales M. Heinzmann
14.15-14.50	La fiscalité d'actifs commerciaux dans la succession B. Verrey
14.55-15.25	Revue de jurisprudence D. Regamey
15.30	Clôture de la journée A. Eigenmann
* 15.40	Départ du bus pour la gare

* Remarque

Afin de vous faciliter le trajet, nous organisons des bus (course spéciale) qui vous attendront à la gare routière de Fribourg, départ à 9h10. A la fin de la journée, les bus repartiront de Pérolles 2 en direction de la gare. Les possibilités de parquer à Pérolles sont limitées à 2h.

Date et lieu

Jeudi 18 janvier 2024

Université de Fribourg, site de Pérolles 2, Auditoire Joseph Deiss

Frais d'inscription

CHF 400.- y. c. les pauses et le lunch de midi ou un accès par visioconférence, ainsi que l'ouvrage contenant les rapports des conférenciers

CHF 200.- pour les avocat-e-s stagiaires et les notaires stagiaires sur présentation d'une pièce justificative

Si pour des raisons sanitaires, la manifestation ne devait avoir lieu qu'en ligne, cela ne donnerait pas droit à un remboursement des frais d'inscription. Les conditions d'annulation s'appliquent.

Délai d'inscription

16 décembre 2023

Inscription en ligne > www.unifr.ch/formcont

Questions

Les questions aux conférenciers peuvent être adressées avant le 16 octobre 2023 à notaire@etude-mooser.ch.

Conditions d'annulation

Les désinscriptions se font par écrit. Les conditions d'annulation suivantes s'appliquent:

- Gratuit jusqu'au 15 décembre 2023
- Du 16 décembre 2023 au 6 janvier 2024, la moitié des frais de participation est due
- Dès le 7 janvier 2024, la totalité des frais d'inscription est due

Inscriptions et organisation

Service de la formation continue

Université de Fribourg

Rue de Rome 6, 1700 Fribourg

Tél : +41 (0)26 300 73 39

E-mail : formcont@unifr.ch

www.unifr.ch/formcont